



Prestation compensatoire et patrimoine important

Par **Nc44**, le **24/04/2021** à **18:47**

Bonjour,

J ai un revenu de 1100 euros et mon mari 7000. Nous sommes mariés sans contrat se mariage. Nous avons un patrimoine assez important. Monsieur etant gerant d une entreprise il doit me verser ce qu il me revient sur cette societe. La somme etant importante il me dît que je n ai pas le droit à la prestation compensatoire. Je travaille pourtant a temps partiel et j ai pris un conge parentale. Je n ai jamais travaillé dans sa société mais ma vie professionnelle etait calée pour assurer la charge de nos enfants et ainsi il etait entièrement dispo pour son entreprise. Nous avons un actif commun de 800 000 euros.